

A 3 C

Société Anonyme au capital de 7.650.000 Francs
Siège social : 27, Quai Anatole France - 75007 PARIS
R.C.S Paris B 343.252.417.

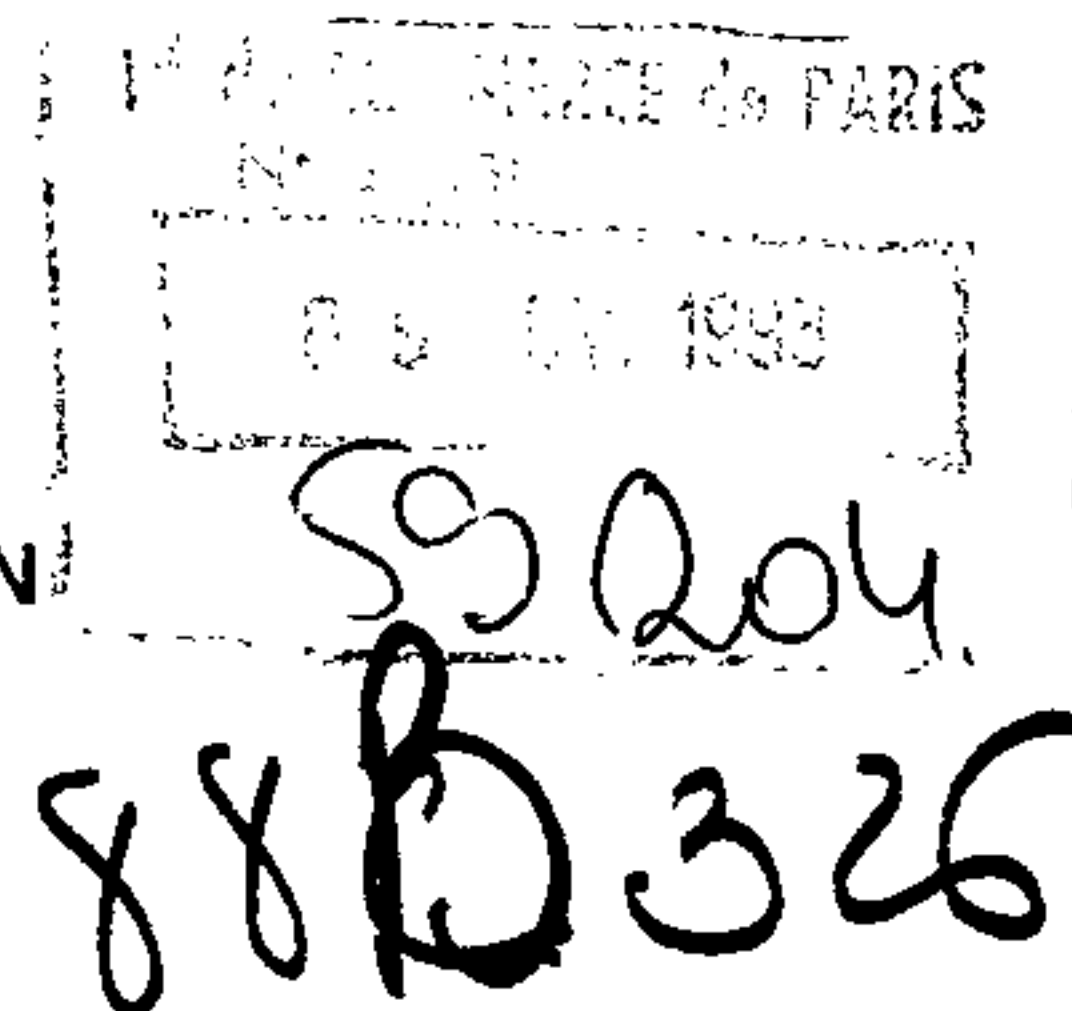
ooooOOOoooo

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 10 JANVIER 1992

ooooOOOoooo

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



L'an mil neuf cent quatre vingt douze, le dix janvier à dix sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni 36, avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 1991.

- I - COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR
- II - CREATION D'UN COLLEGE DE CENSEURS
- III - EXAMEN DE L'ACTIVITE D'A3C EN 1991
- IV - PREVISIONS COMPTABLES AU 31 DECEMBRE 1991
- V - PREVISIONS D'ACTIVITE D'A3C POUR 1992
- VI - PROJET DE BUDGET POUR 1992
- VII - QUESTIONS DIVERSES
 - 1 - Immobilière Trocadéro
 - 2 - Ingenor Finance
 - 3 - Avenant à la convention A3C - CILOGER

SONT PRESENTS

- Monsieur Jean-Pierre LE COQ, Président ;
- Monsieur Gérard LE GRAND ;

- Le C.E.N.C.E.P.
représenté par Monsieur François CAMPERGUE ;
- La CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE
représentée par Marc ARNAUD ;
- La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
représentée par Monsieur Jean SEBEYRAN.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE

- Monsieur Patrice ROSSARD, Directeur Général ;
- Madame Marie-Claude GLEIZE, Directeur du Crédit-Bail Immobilier ;
- Madame Catherine de BOISANGER, Directeur des Investissements ;
- Monsieur Thierry LIGNIER, Directeur des S.C.P.I. ;
- Monsieur Daniel CHARTIER, Directeur du Crédit-Bail Mobilier ;
- Madame Raymonde HEBRAS, Secrétaire Général ;
- Madame Fabienne BARRAN,
Représentant le Comité d'Entreprise, Collège Cadres ;
- Monsieur Nicolas SIMON,
Représentant le Comité d'Entreprise, Collège Employés ;
- Mademoiselle Marie-Thérèse DIMASI, Responsable du Service Juridique,
désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président constate que le Conseil, régulièrement convoqué, réunit les conditions de quorum requises par la législation et les statuts et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président aborde les différents points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION E 12 AVRIL 1991

Aucune demande de modification n'étant formulée, le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du 12 avril 1991.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

I- COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration a reçu la démission de Monsieur Jean-François BALTHAZAR, Administrateur personnel physique.

Le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément à l'article 94 de la loi du 24 juillet 1966, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il est donc proposé au Conseil de coopter Monsieur BLANCHET, en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de l'administrateur démissionnaire restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995.

II- CREATION D'UN COLLEGE DE CENSEURS

Monsieur ROSSARD rappelle que l'article 25-2 des statuts de la société permet la constitution de censeurs nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Monsieur ROSSARD propose au Conseil d'Administration de soumettre à la prochaine Assemblée Générale la nomination de la société ECUREUIL IMMOBILIER en qualité de censeur.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cette proposition.

III- EXAMEN DE L'ACTIVITE EN 1991

Monsieur ROSSARD demande aux différents directeurs de commenter l'activité d'A3C en 1991.

1- Les SCPI

La parole est donnée à Monsieur LIGNIER. En ce qui concerne le marché des SCPI, on constate, au terme des trois premiers trimestres de l'année, que la collecte primaire est en recul de 30 % par rapport à celle de 1990. Elle pourrait s'établir entre 8 et 9 milliards en 1991, contre 11,5 milliards en 1990.

Le marché secondaire est en légère croissance. Il reste inférieur à 2 % de la capitalisation des S.C.P.I., mais représente 22,5 % de la collecte totale.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

COURRIER ARRIVÉ

30 JAN. 1992

CAISSE d'ÉPARGNE
du VAL de FRANCE - CRÉATION

DIRECTION DES ACTIVITÉS
BANCAIRES ET FINANCIÈRES

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Paris, le 21 Janvier 1992

JLL/CQ/25

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de désigner, comme représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au conseil d'administration d'A3C, M. Jean Sebeyran, en remplacement de M. Yves Gamelin, appelé à d'autres fonctions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Hélène Ploix

Monsieur Jean-Pierre LE COQ

Président d'A3C